BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1023

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

823 373 295 RCS Paris.
ROSE IMMO 2.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 4000.00 EUR.
Adresse : 18, rue Armand Moisant, 75015 Paris.
Précédent propriétaire : 823 373 295 RCS Paris. **ROSE IMMO 2.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ROSE INVEST Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 18 rue Armand Moisant 75015 Paris Capital : 2500000.00 EUR Numéro unique d'identification : 882153976 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : ROSE IMMO 2 Forme : Société civile immobilière Adresse du siège : 18 rue Armand Moisant 75015 Paris Capital : 4000.00 EUR Numéro unique d'identification : 823373295 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 781853.00 EUR - passif de 229590.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : 46,332 actions nouvelles de la société ROSE INVEST pour 1 part sociale de la société ROSE IMMO 2. En rémunération de l'échange des parts sociales de la Société Absorbée ROSE IMMO 2 apportées, il sera constaté une soulte d'un montant total de 5,54 €, auxquels les associés de la Société Absorbée RI 2 en proportion de leurs droits décident de renoncer expressément. Prime de fusion: 366 935 € La Prime de Fusion ROSE IMMO 2 sera utilisée de la manière suivante : imputation des frais, droits et impôts engagés ou dus dans le cadre de la Fusion. Le solde de la prime de fusion sera inscrit au passif du bilan de la Société Absorbante, sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de la Société Absorbante. Le poste de prime de fusion pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale des associés de cette dernière. Date du projet commun de fusion : 24.10.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ROSE INVEST : 25.10.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société ROSE IMMO 2 : 26.10.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..